

Le Pôle Inserm Infrastructures
Institut thématique Technologies pour la Santé

Création ou Renouvellement des Unités de Service

, Les porteurs de demande de création ou renouvellement d'US sont invités à déposer leur dossier sur EVA3 (<https://www.eva3.inserm.fr/create>)

Pour les créations d'US, il est demandé aux porteurs de dialoguer avec le pôle infrastructures de l'Inserm avant d'engager les démarches

Pour les renouvellements d'US, le pôle infrastructures de l'Inserm se tient à la disposition des porteurs pour les accompagner dans leurs démarches

Le dossier se compose de :

- Un formulaire à renseigner en ligne
- Quatre documents à télécharger et à compléter (de manière synthétique): Fiche Résumé, Fiche Administrative, Fiche CV du responsable de l'US, Fiche Auto-analyse
- Des documents complémentaires peuvent être déposés en annexe comme les plans de masse des locaux, l'organigramme (responsables de plateforme, membres du comité orientation stratégique et du comité des tutelles-partenaires) etc.

Le dossier est téléchargeable en pdf et doit être transmis aux cotutelles par le porteur

Instruction des dossiers à l'Inserm

Après validation par le pôle infrastructures des dossiers déposés, deux rapporteurs pour chaque US sont désignés parmi les membres du Pôle infrastructures et des représentants des Instituts Thématiques.

- Etape 1 : instruction du dossier

La première étape consiste en un examen attentif des dossiers et chaque rapporteur renseigne une fiche Rapporteur.

- Etape 2 : Comité des tutelles de création ou de renouvellement

Composition du Comité de Tutelles :

- Inserm
 - Deux représentants Pôle Infrastructures / Institut thématique
 - Direction de la délégation régionale Inserm ou son représentant
- Représentants des cotutelles (Université, CNRS, et autres le cas échéant)

La réunion du comité des Tutelles ainsi constitué se déroule sur 2h30 environ et comprend à minima :

- la présentation du bilan et du projet de l'unité de service par la direction de l'unité suivie d'une discussion. Les responsables de plateformes de l'US sont invités à s'associer à la présentation des activités et à la discussion générale. Les personnels de l'Unité de service sont invités à participer aux discussions.
- un dialogue avec les personnels de l'unité et un dialogue avec des représentants des utilisateurs en l'absence de la direction de l'US.

L'ensemble des éléments de la procédure (dossier et comité de tutelles) conduisent à la proposition d'argumentaires de la part des tutelles pour le renouvellement ou création des US. Pour l'Inserm, le pôle infrastructures coordonne la proposition d'argumentaires remis à la direction générale

Contacts : poleinfra-us@inserm.fr